1600	3	4	—	7
1700	2	3	—	5
1800	4	1	—	5
1900	1	2	—	3
2000	8	1	—	9
2100	2	1	—	3
2200	5	1	—	6
2300	6	—	—	6
2400	1	—	—	1
2500	3	—	—	3
2700	1	—	—	1
	57	43	18	118

Logements.

30 instituteurs, 29 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses étaient en possession de logements fournis par les communes; les 18 religieuses disposaient de 9 logements.

Les logements comprenaient, outre la cuisine:

Nombre des pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
3	1	6	—	7
4	11	14	5	30
5 et plus	18	9	4	31
	30	29	9	68

Des logements trop petits ou en mauvais état se trouvaient à Beringen, Hollenfels, Kœrich, Nospelt, Reuland (pour instituteurs) et à Berg (institutrice). Le logement de Beringen était loué à une tierce personne par l'administration communale, qui payait à l'instituteur une indemnité de 200 fr.

La distribution des prix, prévue par la loi, s'est faite à toutes les écoles primaires.

Les conférences d'arrondissement ont eu lieu à Mersch et à Kleinbettingen, le 20, resp. le 21 août.